



Extract of Education et Devenir

<http://educationetdevenir.fr/spip.php?article177>

les CPE sont-ils des cadres ?

- Actualités et Contributions - Contributions -

Publication date: samedi 20 février 2010

Creation date: 20 février 2010

Copyright © Education et Devenir - Tous droits réservés

L'Igen va mettre en place un « protocole d'inspection » pour les CPE à partir de la rentrée prochaine

L'Igen va mettre en place un « protocole d'inspection » pour les CPE à partir de la rentrée prochaine, indique à AEF Stéphane Krécina, coprésident de l'ANCPE (Association nationale des CPE), au sortir d'une audience au ministère de l'Éducation nationale, mercredi 10 février 2010. « C'est la fin des seules inspections 'sanction' en cas de problème avec la hiérarchie », se félicite-t-il. Contacté par AEF, François Le Goff, doyen du groupe Établissements et vie scolaire de l'Igen, confirme cette « généralisation de l'inspection des CPE », l'objectif étant d'apporter « davantage de reconnaissance à ces personnels indispensables » et d'« accentuer leur identité professionnelle ». « Nous formalisons un peu le protocole pour le clarifier », ajoute François Le Goff qui précise qu'il y a « toujours eu des inspections de CPE ».

QUATRE COMPÉTENCES

L'idée serait donc de mettre sur pied des inspections de CPE par les IA-IPR EVS, qui évalueraient quatre compétences arrêtées par l'institution :

tentation qui existe certainement chez certains. Mais nous pensons que le CPE doit désormais assumer un rôle de gouvernance éducative afin de mettre fin à la juxtaposition des actions et des projets dans les établissements. Il doit apporter de la cohérence, de l'unité, en harmonisant par exemple l'accompagnement éducatif, le traitement des sanctions, la prise en charge des décrocheurs ou encore l'évaluation des piliers du socle commun », explique-t-il. « C'est un peu de la prospective, mais je crois que nous sommes parvenus au bout de ce système morcelé qui a montré ses limites. »

POSITIONNEMENT DU CPE AU SEIN DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION ?

S'agissant du positionnement possible à l'avenir des CPE au sein de l'équipe de direction, Stéphane Krécina estime qu'il « s'agit d'un débat éculé qui n'a plus lieu d'être ». Il dénonce à ce propos des « postures syndicales et non professionnelles ». Du côté des syndicats ayant des sièges à la CAPN des CPE, deux syndicats sur trois ne veulent pas entendre parler de l'intégration des CPE aux équipes de direction des EPLE. Seul le Sgen-CFDT ne serait pas contre.

« Il est hors de question de renoncer à notre relative autonomie pour intégrer la direction, ce qui ne nous apportera pas grand-chose si ce n'est de revenir sur nos 35 heures. Nous deviendrions de simples adjoints à la botte des chefs d'établissement », déclare Michel Martinet, délégué national chargé de la branche CPE au SE-Unsa. Le Snes-FSU s'y oppose aussi : « Nos pairs, ce sont les enseignants, car notre mission première est le suivi des élèves, ce qui ne

relève pas d'une dynamique d'encadrement. Il ne peut y avoir de position hiérarchique entre nous », explique Valérie Héraud, responsable nationale du secteur CPE du Snes-FSU. « Nous travaillons simplement en complémentarité avec l'équipe de direction. Est-ce avoir une vision cloisonnée des choses ? Je ne crois pas. Nous mettre dans l'équipe de direction serait une autre manière de cloisonner en nous éloignant des élèves. Et je crois que les familles ne s'adresseraient plus à nous de la même manière. »

CONSÉQUENCES DANS LE CADRE DE LA MASTERISATION DE LEUR FORMATION

Pour Nathalie Noël, responsable du groupe de formation des CPE à l'IUFM Champagne-Ardenne, « le CPE n'est ni un enseignant, ni un membre de l'équipe de direction : c'est un cadre intermédiaire qui fait partie de l'équipe de pilotage, au même titre que les documentalistes. Mais l'Éducation nationale manque cruellement de cadres intermédiaires car nous n'avons aucune culture du monde du travail », regrette-t-elle.

C'est la raison pour laquelle son IUFM a fait le choix, dans le cadre de la réforme de la masterisation, d'intégrer les CPE dans un master « encadrement des élèves » [titre provisoire] et non dans un master « enseignement », à l'image d'autres IUFM qui préfèrent que les CPE soient formés avec les professeurs des écoles et les professeurs de lycée professionnel. Elle explique ce choix par les débouchés professionnels qu'il faut offrir aux jeunes qui échoueront au concours de CPE. « Actuellement, ils s'orientent vers l'éducation spécialisée ou les services de la protection judiciaire de la jeunesse, qui recrutent au niveau licence. J'ai donc cherché quels pourraient être les

débouchés pour des bac+5 : ce sont nécessairement des métiers d'encadrement dans des structures éducatives comme des MJC, des maisons rurales... » Elle précise que le Snes-FSU s'est élevé contre l'introduction d'éléments de management dans la maquette de master, avouant ne pas les comprendre : « Les CPE peuvent avoir jusqu'à une vingtaine de personnes sous leur responsabilité, d'où la notion de cadre qui les différencie des enseignants. Le type de personnel qu'ils ont à gérer et souvent à former se multiplie, avec des contrats à durées très variables. C'est pour cette raison que je crois primordial d'insister sur la formation à la gestion d'équipe. »

RÉFÉRENTIEL MÉTIER

Pour l'heure, il n'existe pas de référentiel de formation pour les CPE : c'est à chaque IUFM de construire son propre plan. Pour Stéphan Krécina, c'est le protocole d'inspection qui devrait permettre d'élaborer un référentiel métier et donc un référentiel formation pour les CPE. « La démarche impulsée par l'Igen devrait nous donner une identité professionnelle, unifier nos pratiques. Elle permettra de valoriser ce qui se fait de bien sur le terrain. Quoi qu'il en soit, nous accompagnerons cette démarche qui va dans le sens d'une clarification et d'une reconnaissance de notre fonction », s'enthousiasme-t-il.

PS:

à la suite de la publication de la dépêche AEF du 18 février nous avons reçu une demande de rectification d'un CPE adhérent au SGEN. Chose inhabituelle : l'AEF a rectifié sa dépêche !

les CPE sont-ils des cadres ?

Nous publions donc la rectification...qui ne modifie pas la position d'E&D sur :

1. la posture purement idéologique des syndicats sur cette question 2. la légitimité de la place des CPE au sein de l'équipe d'encadrement 3. des pratiques qui démentent au quotidien des affirmations de principe peu opérationnelles

Le Sgen-CFDT, lui, appelle à un changement de nom pour les CPE, estimant que « le 'P' pour 'principal', héritage du passé, entretient l'ambiguïté de rattachement à l'équipe de direction », ce qu'il combat. Mais si le Sgen-CFDT « s'oppose à la fonction 'd'exécutant' de tâches de plus en plus nombreuses et non codifiées dans la circulaire de missions de 1982, en revanche il revendique la reconnaissance du CPE comme personnel de cadre A, responsable d'un service vie scolaire ».